Règlement du concours de courts-métrages amateurs
« 5 min pour Ton Grand Film »
Évian 2027 (5e édition)

Objet du concours :
« Réaliser une vidéo de 5 min faisant référence à un film en particulier »

Article 1. Organisateurs

L'Association Silencio Club Ciné en partenariat avec le Cinéma Royal et la Maison Pour Tous Évian organisent un concours de courts-métrages amateurs.

Article 2. Objet du concours de courts-métrages amateurs

L'objet du concours de courts-métrages amateurs est la réalisation d'œuvres vidéo originales et non professionnelles selon les conditions définies à l'article 4.

Article 3. Accès au concours

1. Le concours est **ouvert à tou-te-s les amateur-trice-s.**
2. Une seule participation par individu (même nom, même adresse postale et/ou même adresse de courrier électronique) est admise.
3. Les participant-e-s déclarent avoir pris connaissance et accepter le présent **règlement** qui s'impose à eux-elles.
4. Les participant-e-s peuvent concourir par **équipe**, mais dans ce cas, le prix ou lot éventuellement gagné devra être partagé par l'équipe.
5. Les participant-e-s individuel-le-s **mineur-e-s** devront fournir une **autorisation parentale** à concourir, datée et signée.

Article 4. Principe du concours

1. Les participant-e-s doivent réaliser **un court-métrage de 5 minutes maximum, générique inclus,** qui sera la reprise d'une scène bien précise ou le résumé d'un film ou d'une série en proposant dans la vidéo une référence explicite à l'œuvre de fiction filmique.
2. La **participation** au concours est **gratuite**.
3. Le **dossier complet d'inscription** est disponible sur le site :

https://silenciocineclub.fr/Concours-2027/

ou bien auprès d'une des deux instances partenaires :

   a. Cinéma Royal, 12 rue Bernard Moutardier – 74500 Évian
   b. Maison Pour Tous Évian, 4 avenue Anna de Noailles – 74500 Évian

4. La date limite de **dépôt des candidatures et des films** est fixée au lundi **31 mai 2027**.

Article 5. Règles à respecter et conditions techniques

1. La réalisation d'un film en prises de vue réelles, d'un film d'animation, d'un stop-motion ou de toute autre forme de mise en scène est acceptée.
2. Une grande liberté est donc laissée sur la forme, mais pour rappel, afin d'être pris en compte, le film présenté doit être une **création personnelle**.
3. Il devra respecter les règles suivantes :

a. Les films ne doivent pas :

- être à caractère violent, raciste, pornographique, pédophile ou portant atteinte aux mineur-e-s,
- être à caractère diffamatoire, injurieux, calomnieux à l'égard de tiers, personnes physiques ou morales,
- porter atteinte à la vie privée et au droit à l'image de personnes susceptibles d'être identifiées au sein des vidéos,
- d'une manière générale, être contraires à la réglementation et aux législations en vigueur,
- avoir été générés par un système d'intelligence artificielle, totalement ou en partie,
- avoir une durée supérieure de 5 minutes, générique inclus.

b. Format :

- Les courts-métrages doivent être réalisés dans un **format HD numérique usuel** (AVI, MP4, etc.) afin de pouvoir être projetés au Cinéma Royal sur grand écran, et doivent **comporter une bande son, même s'ils reprennent une œuvre de cinéma muet.**
- Le format du film doit être **spécifié sur le bulletin d'inscription**.

c. Musique additionnelle :

Les réalisateur-trice-s utilisant de la musique doivent s'assurer qu'elle est bien **libre de droits** ou avec autorisation spéciale.

d. Dossiers complets à déposer pour acceptation de candidature :

- Les candidatures dont les dossiers seront renseignés de façon incomplète ou non conforme ne seront pas prises en compte (manque du nom de la vidéo, du nom des participant-e-s, écriture illisible, coordonnées incomplètes...).
- Toute vidéo ne répondant pas à ces critères sera écartée du concours. La décision du refus d'une vidéo est du ressort de l'appréciation souveraine des organisateurs et n'est susceptible d'aucun recours.
- Vous enverrez votre **dossier complet** à l'adresse : concours.cine.silencio@proton.me
- Vous recevrez un **accusé de réception** de cette même adresse. Si tel n'est pas le cas dans la semaine qui suit, merci de nous contacter à notre adresse mail : silencio.cineclub@gmail.com.

Article 6. Prix

1. Lors de la séance spéciale du **samedi 26 juin 2027 (à confirmer)**, les vidéos retenues par le jury seront projetées, les noms des lauréat-e-s annoncés et le prix décerné. Le Cinéma Royal se réserve le droit de diffuser certaines vidéos sélectionnées lors de ses projections.
2. Un jury, composé de membres de l'association, de personnalités et de professionnel-le-s de la communication, du cinéma et de l'image, attribue un **prix unique** qui récompensera la qualité technique, la qualité narrative, la qualité de mise en scène et la qualité de référence à l'œuvre initiale.
3. Dotations du concours de courts-métrages amateurs (à titre indicatif) :
   - un prix d'une valeur de 500 €.
   - le Cinéma Royal d'Évian récompense pour sa participation chaque candidat-e (ou groupe de candidat-e-s), vainqueur ou non, par **deux places à une séance** de son choix valables au **Cinéma Royal** d'Évian et au cinéma **L'Espace** de Douvaine.

Article 7. Conditions d'envoi des vidéos

1. Le film sera livré au plus tard le **lundi 31 mai 2027** :

- soit par voie électronique à l'adresse du concours **concours.cine.silencio@proton.me en indiquant un lien de téléchargement ;**
- soit sur une clé USB ou sur un support de type DVD :
  - au Cinéma Royal 12 rue Bernard Moutardier 74500 Évian
  - ou à la **MPT Évian** 4 avenue Anna de Noailles 74500 Évian

2. Les organisateurs du concours ne peuvent être tenus pour responsables en cas de perte, vol ou dégradation des envois.

Article 8. Autorisations

1. Les participant-e-s s'engagent à se conformer aux lois et règlements en vigueur, à respecter les droits des tiers et les dispositions du présent règlement. Chaque participant-e accepte que tout ou partie de sa **vidéo soit diffusée** par les organisateurs. Les droits d'utilisation sont cédés par les participant-e-s aux organisateurs sans limite de temps.
2. Les participant-e-s s'engagent à se comporter avec **fair-play** et notamment à reconnaître et garantir :
   a. être les seul-e-s auteur-trice-s de la vidéo fournie,
   b. n'avoir fait dans la vidéo aucun emprunt ou aucune contrefaçon relative à des **œuvres protégées** existantes et, de manière générale, aucun élément qui porte atteinte aux droits de la propriété intellectuelle ou aux droits de tiers notamment au titre du droit d'auteur, du droit des marques ou du droit à l'image des personnes ou des biens.
3. Les participant-e-s veillent notamment à recueillir **l'autorisation de tout tiers** dont l'image est mise en avant dans le court-métrage.

4. Les gagnant-e-s acceptent que **leurs noms et leurs photos** ou celles de leurs équipes soient diffusés sur l'ensemble des supports médias des organisateurs (site web, Instagram, Facebook, Twitter, blog, etc. via ordinateur ou mobile).
5. S'agissant des œuvres présentées pour le concours, il n'est fait **aucune restitution** des œuvres envoyées. Tous les supports adressés à l'organisateur sont considérés comme donnés par leur auteur-trice. Par conséquent, il ne peut être demandé aucune indemnité de quelque nature que ce soit. Chaque auteur-trice renonce par sa participation à tout recours envers l'organisateur.
6. L'organisateur peut effectuer toutes les **modifications et/ou transformations techniques** qu'il désire sur une œuvre reçue dans le seul but de faciliter la réutilisation de celle-ci (compression des images, transformation du format de fichier, numérisation...) et pour cela, l'auteur-trice de la vidéo ne peut demander aucune indemnité sous quelque forme que ce soit.

Article 9. Responsabilité des organisateurs

En cas de force majeure, si des circonstances exceptionnelles l'exigent ou si le nombre de participant-e-s est trop bas, les organisateurs se réservent le droit :

1. d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le concours,
2. de remplacer tout lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

Lu et approuvé :……

Le : …… **à** ……

Nom, prénom et signature du/de la candidat-e ou de son/sa représentant-e légal-e :

Autorisation parentale (pour les candidat-e-s de moins de 18 ans) :

Je, soussigné-e ……..

autorise mon enfant ……..

né-e le ……

à participer au concours de courts-métrages amateurs 5 min Pour Ton Grand Film suivant le règlement lu et approuvé ci-dessus.

Signature du/de la responsable légal-e